

Hénin-Beaumont

la Ville-Jardin

N° 98 - Mai 2023

BUDGET 2023

BAISSE DE LA TAXE FONCIERE

INVESTISSEMENT

RECORD



Sommaire



4-11 : Dossier
Baisse de la taxe foncière
et investissement record



12-17 : Actualité
Etat-civil, noces, Ducasse, carnaval, Beaumont
en fête, Miss Hénois 2023, marché de Pâques



18-19 : Culture
Médiathèque, inscriptions écoles municipales
de musique et d'arts plastiques



20-23 : Sport
A la découverte des Sports, Terre de jeux 2024,
Open Volvo, ball-trap, triathlon, Fête du vélo...



24-25 : Jeunesse
Centre de loisirs, recrutement d'animateurs,
visite de la future piscine.



26-27 : Solidarité
Pass senior, journée mondiale sans tabac, fortes
chaleurs, habitat indigne.



28-32 : Cadre de vie
Conditions de circulation, totems, déclaration
des propriétaires, urbanisme...



33-34 : Vie économique
1^{er} anniversaire d'Envie, Marché local de
Beaumont



35-37 - Sécurité et infos pratiques
Stationnement alterné, recensement, listes
électorales, parrainages civils...

Marchés aux puces 2023

A VOS AGENDAS

Lundi 8 mai de 7 h à 17 h

Speedfly

Rues P. Robiaud, Guynemer, Charcot et Pierre Ternier
07 67 78 01 39

Samedi 20 mai de 7 h à 17 h

ACDC

Chemin de la Buisse, angle du chemin de traverse n°1 à l'angle du chemin du hameau de Bourcheuil
07 67 50 42 05

Dimanche 21 mai de 7 h à 17 h
Beaumont en fête

Rue Saint-Martin
03 21 74 87 27

Samedi 27 mai de 7 h à 17 h

APE BREUVAL

Rues Basly, du Marais, Pierre Curie et Marc Sangnier
06 15 54 67 79

Samedi 3 juin de 8 h à 18 h

Les Ch'tis seniors

Rues Marceau, Sainte-Barbe, Carpentier, Humez et Portenart
06 51 90 08 77

Samedi 17 juin de 9 h à 17 h

Les Petits pirates de Kennedy

Rues Kennedy, de Conchali et allée Kennedy
07 81 53 27 68

Dimanche 25 juin de 7 h à 17 h

La grande Récré

Rues de l'Authie, de la Sensée et de la Canche
06 17 14 77 58

Dimanche 2 juillet de 7 h à 17 h

Les Anciens combattants

Boulevard Fallières
06 59 28 56 32

Samedi 8 juillet de 7 h à 17 h

La belle étoile de Noël

Rues Margodillots, Fougères, Copin, et Macé
07 35 79 58 28

Samedi 5 août de 7 h à 17 h

Loisirs et créations

Cité Foch
07 83 05 81 15

Samedi 12 août de 7 à 17 h

ALPH

Boulevard des frères Delrue et rues adjacentes
06 83 09 81 36

Dimanche 10 septembre

Grande braderie

Centre-ville
03 21 74 87 27

Samedi 16 septembre de 7 h à 17 h

Darcy en folie

Cité Darcy
06 01 82 73 18



15 avril 2023 - élection Miss Héninois 2023

Un budget au service des habitants

Cette année encore, j'ai souhaité proposer un cap financier responsable et ambitieux au service de tous. Un budget dans lequel le pouvoir d'achat des Héninois et Beaumontois et l'avenir de notre belle ville sont pleinement pris en compte.

A mon arrivée aux responsabilités il y a maintenant 9 ans, nous étions en capacité d'investir difficilement près de 10 millions d'euros par an - contre 5,6 millions avec l'ancien Maire en 2013 - pour relever la ville. Cette année, la Municipalité exécutera un budget d'investissement presque doublé et porté à plus de 19 millions d'euros. Un montant historique qui est le fruit d'une bonne gestion des deniers publics et qui accélérera encore la mutation de notre cité pour la rendre toujours plus attractive. Le retard d'investissement accumulé au fil des années par l'inertie des précédents gestionnaires se résorbe progressivement et nous poursuivons nos efforts avec le

même leitmotiv : investir en rendant du pouvoir d'achat aux Héninois et Beaumontois, durement frappés par l'inflation galopante dans l'ensemble des secteurs de l'économie.

C'est pourquoi la Municipalité fait encore le choix, en 2023, de baisser le taux communal de la taxe foncière. Notre ville doit continuer à avancer mais le contribuable ne doit pas être la variable d'ajustement de notre budget, comme c'est trop souvent le cas dans de nombreuses collectivités.

Baisse de la fiscalité, augmentation des investissements... Bienvenue à Hénin-Beaumont, une ville qui se soucie du bien-être de ses habitants !

Steve Briois,
votre Maire

BUDGET 2023

Nouvelle baisse de la taxe foncière Budget d'investissement record



Chers Héninois et Beaumontois,

Cette année encore, j'ai souhaité proposer une nouvelle baisse de 2 % du taux communal de la taxe foncière.

Cette 6^e diminution de la part communale s'inscrit dans un effort constant de la Municipalité pour limiter l'impact de la hausse du coût de la vie pour les Héninois et Beaumontois.

Augmentation du prix des énergies, explosion du montant de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères, inflation délirante sur les produits alimentaires...

Alors qu'en France tout augmente, à Hénin-Beaumont nous agissons pour les habitants !

Steeve Briois,
Votre Maire

Baisses successives du taux municipal de la taxe foncière

2017 : - 3 % | 2019 : - 5 % | 2020 : - 2 %
2021 : - 2 % | 2022 : - 4 % | 2023 : - 2 %



En France, tout augmente...

- ➔ Produits alimentaires * **+ 19 %**
- ➔ Taxe sur les ordures ménagères ** **+400 %**
- ➔ Coûts de l'énergie* **+ 15 %**
- ➔ Frais de santé * **+ 5 %**
- ...

A Hénin-Beaumont, nous agissons !

- 2%

Baisse du taux communal de la taxe foncière

UN BUDGET D'INVESTISSEMENT RECORD !

19 157 785 €

14,8 millions d'euros de nouveaux projets !

ÊTRE LA VILLE-JARDIN

En 2023, Hénin-Beaumont intensifie toujours plus sa politique de végétalisation de la Ville. En plus du lancement par l'Etat de l'opération 1 milliard d'arbres en France qui verra la plantation de plus de 22.000 végétaux à Beaumont, la Municipalité a souhaité consacrer un budget important à l'amélioration de votre cadre de vie.

493 435 €



Les élus de l'opposition (I.Taourit, M. Tondelier, G. Ranieri et P. Piret) ont refusé de voter en faveur des investissements liés à la Ville-Jardin.

Principales réalisations

Acquisition d'arbres, arbustes et fleurs, création de mares, aménagement de ronds-points, achat de mobilier urbain, aménagement du Square Piette et d'espaces verts rues Kolas/Delrue, Cité Darcy, étude pour l'aménagement du jardin de la Cité Foch, plantation d'arbres au Bord-des-Eaux...

DES GRANDS PROJETS QUI SE POURSUIVENT



GARE

La rénovation des abords de la gare est terminée ! La Municipalité réglera, cette année, le solde du projet

109 101 €



Les élus de l'opposition (I.Taourit, M. Tondelier, G. Ranieri) ont refusé de voter en faveur des investissements liés à la Gare.



ÉCLAIRAGE LED

Le déploiement du Plan Lumière initié en 2018 continue. Les lampes énergivores sont remplacées par un éclairage LED basse consommation.

883 186 €



Les élus de l'opposition (I.Taourit, M. Tondelier, G. Ranieri) ont refusé de voter en faveur des investissements liés au Plan led.



ÉGLISE

Après la phase d'étude, les travaux de rénovation intérieure de l'église vont démarrer cette année.

326 540 €



Les élus de l'opposition (I.Taourit, M. Tondelier, G. Ranieri) ont refusé de voter en faveur des investissements liés à l'Eglise.



SE DÉPLACER EN VILLE

En 2023, la Municipalité continue la rénovation des voiries afin d'assurer à tous un cadre de vie agréable. Cette année, le chantier de rénovation de la Cité des Bouviers se termine et celui des logements de la ZAC des Deux-villes débute.

Principales réalisations

Développement du plan vélo, enfouissement des réseaux et réfection de la cité des Bouviers, aménagement du parvis du commissariat de Police nationale, réfection de la rue de l'Égalité, rénovation du cheminement menant à l'école Breuval, création d'une zone 30 au Champ de l'Abbaye, aménagements routiers route de Dourges, enfouissement des réseaux et réfection de la rue Léo Lagrange, études pour l'aménagement de la place Jean Moulin, réfection de la rue Louise Michel, rénovation du square Louis Braille (voirie et enfouissement), création d'un parking de covoiturage en coeur de ville, transformation d'îlots minéraux en îlots végétaux...

! Les élus de l'opposition (I.Taurit, M. Tondelier, G. Ranieri et P. Piret) ont refusé de voter en faveur des investissements liés à la voirie.

6 126 902 €

LE VILLAGE DE BEAUMONT AU COEUR DES RÉNOVATIONS

En 2022, le maire Steeve Briois a souhaité lancer un grand plan de rénovation du village de Beaumont qui se poursuivra jusqu'en 2028. Après la rénovation de la Mairie annexe et du monument aux morts, les travaux d'embellissement continuent...

976 117 €

Principales réalisations

Rénovation extérieure de l'église de Beaumont, étude pour l'aménagement de la voirie Rue Henri Caupin, remplacement d'une partie de la clôture du stade Limousin, remplacement des menuiseries de la Maison des sociétés patriotiques, réfection de l'ancien Proxi, étude pour l'agrandissement du cimetière, études pour le remplacement de la toiture de l'école Blum, études pour l'enfouissement des réseaux rue Saint-Martin...

! Les élus de l'opposition (I.Taurit, M. Tondelier, G. Ranieri et P. Piret) ont refusé de voter en faveur des investissements liés à Beaumont .





DOSSIER

CONSTRUIRE LA CITÉ DARCY DE DEMAIN

321 600 €

Dans le cadre de l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier (ERBM), la Cité Darcy va bénéficier d'importants travaux de rénovation des logements. La Ville engagera des études sur l'aménagement des espaces extérieurs.



Les élus de l'opposition (I.Taourit, M. Tondelier, G. Ranieri et P. Piret) ont refusé de voter en faveur des investissements liés à l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier.

PRÉPARER L'AVENIR 741 990 €

Principales réalisations

Remplacement des menuiseries extérieures de l'école Fallières (bat. c), étude pour la rénovation thermique de l'école Guy Mollet, remplacement d'une partie des menuiseries extérieures de l'école Pantigny élémentaire, réfection des sols et études pour la création d'une garderie et d'une restauration scolaire à l'école Jean-Jacques Rousseau, construction d'un préau à l'école Breuval, acquisition de mobiliers, tableaux et de trotinettes...



Les élus de l'opposition (I.Taourit, M. Tondelier, G. Ranieri) ont refusé de voter en faveur des investissements liés à la jeunesse et aux bâtiments scolaires



SPORT

680 925 €

Rénovation de l'étanchéité de plusieurs salles à l'EFM, passage en LED du gymnase Lelaure et des courts de tennis, éclairage des deux terrains d'entraînement du Stade Delmotte, mise en place d'un nouveau revêtement dans la salle Humez (boxe) et à l'Atrium (salle de musculation, bike...), acquisition d'une sonorisation pour la salle Birembaut,



Les élus de l'opposition (I.Taourit, M. Tondelier, G. Ranieri) ont refusé de voter en faveur des investissements liés au sport.



CULTURE

265 917 €

Acquisition d'œuvres d'art, de partitions, d'instruments et de biens culturels, étude pour la création du centre d'art Michon, mise en conformité de l'ascenseur de la nouvelle école de musique.



Les élus de l'opposition (I.Taourit, M. Tondelier, G. Ranieri et P. Piret) ont refusé de voter en faveur des investissements liés à la culture

REDYNAMISER LE CENTRE-VILLE

265 971 €



Principales réalisations

Rénovation de locaux commerciaux préemptés par la Ville (Rail route, Univers Sushi, Roc-Eclerc), plan de subvention des devantures commerciales, stratégie d'enfouissement des réseaux aériens...



Les élus de l'opposition (I.Taurit, M. Tondelier, G. Ranieri et P. Piret) ont refusé de voter en faveur des investissements liés à la redynamisation du centre-ville.

UNE NOUVEAU COMPLEXE EN CENTRE-VILLE



4 847 922 €

2023 sera l'année de réouverture de la piscine municipale Jean-Jacques Malina et de la salle polyvalente de l'Abbaye .

Comme vous avez pu le constater, les travaux avancent à un rythme soutenu et l'ouvrage (salle polyvalente et piscine) devrait être livré dans quelques semaines.



Les élus de l'opposition (I.Taurit, M. Tondelier, G. Ranieri et P. Piret) ont refusé de voter en faveur des investissements liés au complexe de l'Abbaye.

Retour sur le conseil

Le conseil municipal du 12 avril dernier a également été l'occasion de voter la délégation de service public pour la gestion quotidienne de la piscine.

Le groupe minoritaire, par la voix de Marine Tondelier, a souhaité protester contre le mode de gestion et le prix d'entrée de notre nouvelle piscine qui est fixé à 3,5 €.

Pour rappel, la piscine de la Ville de Carvin dont l'élue faisait la promotion en mai 2022 sur Twitter a choisi un mode de gestion similaire et a établi son prix d'entrée à 4,5 € !

A Hénin-Beaumont, nous proposons une structure de qualité à un prix maîtrisé !



ENTREtenir NOTRE PATRIMOINE

524 630 €



Les élus de l'opposition (I.Taourit, M. Tondelier, G. Ranieri et P. Piret) ont refusé de voter en faveur des investissements liés aux bâtiments communaux.

Principales réalisations

Aménagement de l'accueil de l'Hôtel de ville, rénovation de l'entresol de la Mairie, restauration de l'escalier d'honneur, remplacement des portes d'entrée de l'Espace Lumière, réfection de la façade du Colysée...



CIMETIERES

L'amélioration des cimetières de la ville se poursuit en 2023 avec un budget dédié.



Les élus de l'opposition (I.Taourit, M. Tondelier, G. Ranieri et P. Piret) ont refusé de voter en faveur des investissements liés aux cimetières.

172 237 €



PROPRETE URBAINE

Le Service propreté urbaine de la Ville renforce ses moyens d'action avec l'acquisition notamment d'un nouveau Goupil.



Les élus de l'opposition (I.Taourit, M. Tondelier, G. Ranieri et P. Piret) ont refusé de voter en faveur des investissements liés à la propreté urbaine.

67 220 €



169 430 €

ASSURER VOTRE SÉCURITÉ

Même si la sécurité est une fonction de l'Etat, la Municipalité continue de déployer de nouvelles caméras. Le réseau actuel de vidéoprotection a déjà prouvé son efficacité à de très nombreuses reprises.



Les élus de l'opposition (I.Taourit, M. Tondelier, G. Ranieri et P. Piret) ont refusé de voter en faveur des investissements liés à la vidéoprotection

CONSTRUIRE UN PATRIMOINE STRATÉGIQUE

Chaque année, la Municipalité fait l'acquisition de biens ou de terrains stratégiques sur la commune. Ces acquisitions peuvent par exemple servir à installer de nouveaux commerçants en proposant un loyer modéré, définir des îlots de verdure ou créer des poches de stationnement.



1 386 635 €



Les élus de l'opposition (I.Taourit, M. Tondelier, G. Ranieri et P. Piret) ont refusé de voter en faveur des investissements liés aux réserves foncières.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Soucieuse du bien-être au travail, la Municipalité consacre chaque année un budget important pour équiper les services, cet investissement permet d'améliorer la qualité du service rendu au public.

627 925 €

Principales réalisations

Acquisition de logiciels de sécurité informatique, mise en place de bornes de recharge électrique, achat d'un lave-vaisselle pour la Salle Darcy et d'une borne tactile pour le Centre social, acquisition de véhicules électriques et thermiques, achat de mobilier de bureau et de solutions informatiques, acquisition de matériel pour la Police municipale, fin d'aménagement des nouvelles archives municipales...



Les élus de l'opposition (I.Taourit, M. Tondelier, G. Ranieri)ont refusé de voter en faveur des investissements liés à l'équipement des services municipaux.



L'état-civil

du mois de mars 2023

Naissances :

La Municipalité leur souhaite la bienvenue

Mei-Li AVRONSAERT ; Isaac BENGRIE ; Valentina BOLZON ; Carter BOURGOIS ; Mairé DELCROIX ; Kélio DELEFORTRIE ; Emy DEPREZ ; Tobias HERMINET ; Gabin LAMPIN ; Rosalie PLUTA ; Emma RADZIKOWSKI ; Noé WACQUIEZ ; Constance ZOCCHEDDU.



Décès :

La Municipalité s'associe à la tristesse des familles

BEAUCHET Georges ; Irène BERNAC ; Nadine BERTELOOT ; Bernadette BODART ; Gérard BOTZ ; Jacqueline BOUCHEZ ; Josianne CARLE ; Florence CARLIER ; Brigitte CARPENTIER ; Renée CATHELAIN ; Micheline CLAY ; Yves COQUEL ; André CORDIER ; Nadine DELORAINE ; Eliane DERACHE ; Andréa DUBOIS ; Pierre DUDEK ; Georgiane EVRARD ; Jacqueline FIRMIN ; Jacques GUITTON ; Louise HAMY ; Berthe HUCHON ; Jeanine KONCZALIK ; Yves LAMIAUX ; Odile LEBACQ ; Francis LEFEBVRE ; Hedwige LIDZINSKI ; Germaine LOBIDEL ; Séverine LOISEAU ; Valentine LUKOWIAK ; Madeleine MARSY ; Mehdi MASSELOT ; Stanislaw MAZUR ; Jean-Marc MERLEN ; Arlette MIQUET ; Jean NALEPA ; Roselyne OOGHE ; Eric OSTROWSKI ; Thérèse OURDOUILLE ; Léone PAILLART ; Louis POPIOLKIEWICZ ; Christiane POUGET ; Czeslaw RADAJEWSKI ; Mireille RENARD ; Josiane RIVIERE ; Emilienne SAUTIER ; Francine SEGARD ; Christelle SOLER ; Michel STROHMENGER ; Frédéric TOURBEZ ; Joseph VAN DER DONCK ; Jacques VANAERDEWEGH ; Martine VANDEKERKHOVE ; Sacha VERDONCK CHIREUX ; Jean WAGON.

Mariages :

La Municipalité leur présente ses félicitations

Marie-Pierre BERTELOOT et Christelle PETIT ; Christophe MOREL et Marie-Jeanne REMILI (1).



Micheline et Henri Ledieu-Duthoit ont fêté leurs 60 ans de mariage

Il y a 60 ans, le 15 avril, Micheline et Henri se sont dit « oui » à la mairie de Cambrin. En ce printemps 2023, c'est à Hénin-Beaumont que nous les avons retrouvés pour célébrer leurs noces de diamant.

Micheline Duthoit est née le 23 mars 1941 à Lille. Elle a eu six frères et sœurs et a grandi dans une famille modeste. Son père était tailleur, sa mère ouvrière. Micheline a étudié à l'école de Cambrin avant de devenir technicienne en confection chez Bailleul à Haisnes-lez-la-Bassée. Elle a ensuite travaillé comme gouvernante dans une famille de Béthune avant de rejoindre la boucherie d'Henri en 1964.

Henri Ledieu est né le 6 décembre 1939 à Hénin-Liétard. Fils de mineur, il a grandi avec deux frères et a commencé à travailler comme boucher chez Monsieur Falleur, rue Camille Desmoulins, après avoir obtenu son certificat d'études. Son service militaire

effectué, il ouvre sa boucherie rue Elie Gruyelle à Hénin-Beaumont.

Leur rencontre s'est faite grâce à la famille de Micheline, dont la tante était mariée à un cousin d'Henri. Ils ont tous deux été choisis comme parrain et marraine de l'enfant de ceux-ci, et ont commencé à passer du temps ensemble après la naissance de ce dernier. Leur relation a finalement abouti à leur mariage en 1963.

Aujourd'hui, Micheline et Henri sont toujours aussi unis, et leur amour a donné naissance à deux enfants et quatre petits-enfants. Ils ont passé leur vie à travailler dur et à s'occuper de leur famille, mais ils ont également pris le temps de profiter de chaque moment ensemble. Monsieur le Maire leur a évidemment souhaité de très joyeuses noces de diamant !



UN JOUR
CHEZ VOUS !

**VENDREDI 5 MAI
DE 9 H À 12 H
PLACE JEAN JAURÈS**

Un jour chez vous

à Hénin-Beaumont !

Le vendredi 5 mai dès 9 h, la radio France bleu a choisi Hénin-Beaumont pour délocaliser son antenne. Durant toute la matinée, les journalistes et intervenants vous feront découvrir en direct d'Hénin-Beaumont : son histoire, sa gastronomie, ses festivités ou encore son ambition d'être la Ville-jardin.

Vous aurez aussi la possibilité de tenter votre chance à la borne France bleu.

Demandez le programme :

EN DIRECT DE LA PLACE JEAN JAURÈS

8 h 55 : interview de Monsieur le Maire

de 9 h à 9 h 30 : côté culture

de 10 h à 11 h : côté saveurs

de 16 h à 17 h : à la découverte du patrimoine

de 17 h à 18 h : place aux loisirs

de 18 h à 19 h : mobilité et développement économique

Rendez-vous le 5 mai sur la Place Jean Jaurès !



Ducasse du centre-ville

sur les places Wagon,
de la République et Carnot

**du vendredi 26
au mardi 30 mai**

Le CARNIVAL d'Hénin-Beaumont



Le parcours

Départ

BD DU GÉNÉRAL DE GAULLE
BD JEAN MOULIN
RUE DE L'ABBAYE
RUE N. DEMARQUETTE

RUE H. LECLERCO
PLACE JEAN JAURÈS
RUE ÉLIE GRUYELLE
AVENUE DES FUSILLÉS

Arrivée

PLAINE DE LA MALADRERIE

DIMANCHE 14 MAI 2023

DÉPART 15 H - BOULEVARD DU GÉNÉRAL DE GAULLE



Hénin-Beaumont



Région
Hauts-de-France

RUE SAINT MARTIN

Beaumont en fête

du 19 MAI au 21 MAI

Découvrez le programme
sur la page facebook de la ville



Hénil-Beaumont



Katleen Saelen, nouvelle Miss Héninois

A tout juste 21 ans, Katleen Saelen est devenue le 15 avril dernier la nouvelle Miss Héninois 2023, sous les applaudissements d'une salle comble et d'Eloïse Viseur, Miss Héninois 2022, qui a ainsi rendu sa couronne après un an de règne.

Originaire de Catillon-sur-Sambre, dans le Nord, la jeune femme a toujours voulu devenir Miss. « Malheureusement, avec mes tatouages, c'était difficile pour moi de me présenter aux concours. » Néanmoins, celle qui est passionnée de mannequinat et de photographie décide de tenter l'aventure, louant un règlement maintenant plus souple. « J'ai terminé 3^e dauphine de Miss Billy-Berclau le 18 mars », explique-t-elle. Mais sa volonté intacte de vouloir porter la couronne l'incite à concourir à Hénin-Beaumont.

Malgré une opération chirurgicale qui la prive de voix deux jours avant le concours, Katleen « ne souhaite rien lâcher ».

« Même sans voix, je voulais y aller, j'étais déterminée ! »

A l'annonce des résultats, elle n'en croit pas ses yeux, sa famille non plus. Depuis, sa vie a basculé. « Je suis en shooting tous les samedis, j'ai déjà étudié avec la municipalité la possibilité d'être présente sur les événements de la Ville. C'est incroyable le monde qui me suis ! »

Prochaine étape le 14 octobre 2023 pour l'élection régionale de Miss Nord-Pas-de-Calais.



Claire Arpin



1^{ère} dauphine

Léa Parsy



2^e dauphine

Anaïs Busse



3^e dauphine

Victorine Fleury



4^e dauphine



Marché de Pâques polonais *un rendez-vous réussi !*

Le marché de Pâques polonais d'Hénin-Beaumont a été, comme à son habitude, un vrai succès ! Début avril, de nombreux visiteurs ont pu découvrir la culture et les traditions polonaises à travers les différents stands proposés. Au programme de ce weekend : artisanat, gastronomie polonaise, danses et chants folkloriques, ainsi qu'un concert caritatif en faveur des réfugiés ukrainiens en Pologne.

Un grand merci à tous les exposants et bénévoles qui ont participé à cette belle journée et à tous les visiteurs qui ont contribué à la réussite de l'événement. La Municipalité remercie également le Conseil départemental du Pas-de-Calais pour sa subvention.

Rendez-vous l'année prochaine !



Événement financé
avec la participation de :

62 Pas-de-Calais
Mon Département

Et si vous poussiez la porte de la médiathèque municipale ?



A l'heure du tout numérique, les médiathèques municipales sont parfois perçues comme des institutions dépassées. Pourtant, ces espaces culturels ont encore de nombreux atouts à faire valoir pour les amoureux des livres et de la culture.

En poussant la porte d'une médiathèque municipale, le visiteur est immédiatement plongé dans un univers de connaissances et de découvertes. Des étagères remplies de livres, de magazines et de journaux s'étendent sur plusieurs mètres, offrant une grande variété de choix pour tous les goûts et tous les âges.

Vous découvrirez de quoi satisfaire vos envies et besoins : des romans, des revues, des BD, des CD, des DVD, des documentaires, des œuvres d'art, des liseuses, des jeux vidéo. Les petits trouveront des albums, des livres à toucher, des comptines à écouter. Les personnes souffrant de déficience visuelle pourront se tourner vers les livres en gros caractères mais aussi les livres audio. Loisirs, décoration, histoire, santé, actualités, sport, arts, politique, psychologie, sciences... Vous trouverez forcément un document qui vous plaira et si vous avez besoin d'un conseil, l'équipe sera heureuse de partager ses coups de cœur !

Vous découvrirez des espaces confortables pour lire ou travailler,

des postes publics avec accès internet et imprimante, un agrandisseur mais aussi de nouveaux services : la possibilité d'emprunter 2 packs console de jeux WiiU ou PS4 ainsi qu'un pack platine vinyle. Une grainothèque propose en libre-service des graines de fleurs, de légumes et d'aromates. N'hésitez pas à les utiliser et à nous ramener d'autres graines à partager.

Vous découvrirez un programme d'activités riche et varié : des séances d'heure du conte pour les tout-petits, un festival d'éveil culturel « Farfaday's », des ateliers d'écriture, des escape-games, des concerts, des blind-tests, des tournois de jeux vidéo et une immersion inédite dans l'univers de l'e-sport.

Vous découvrirez un large choix de ressources numériques mises à disposition par l'agglomération d'Hénin-Carvin et le conseil départemental du Pas-de-Calais. L'offre digitale est très variée : des livres numériques, de la presse, du streaming musical, des vidéos à la demande, du soutien scolaire, des méthodes de langue, des cours d'informatique, du développement personnel... Les enfants profiteront d'une plateforme ludique et éducative (Ma petite médiathèque) et les ados découvriront un espace dédié.

Bon à savoir :

L'adhésion est gratuite sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Vous pouvez emprunter 9 imprimés (livres, revues, livres audio), 6 CD et/ou vinyles, 3 DVD, 3 partitions, 1 jeu vidéo pour une durée de 3 semaines et 3 œuvres d'art pour une durée de 2 mois. La carte est valable dans toutes les médiathèques du Réseau Communautaire des Médiathèques.

La médiathèque est ouverte :

mardi et jeudi :
14 h-18 h 30

mercredi et vendredi :
10 h-12 h et 13 h 30-18 h 30

samedi :
13 h 30-18 h 30

Inscriptions

Ecole municipale de musique

Michel Polnareff

Différents cursus vous sont proposés : éveil musical moyenne section et grande section, éveil musical CP, cursus enfant, cursus adulte, cursus musiques actuelles.

La pratique de différents instruments est proposée : flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone, trompette, trombone, cor, tuba, violon, alto, violoncelle, guitare classique, guitare basse, guitare électrique, piano classique, percussions (caisse claire, batterie, xylophone, timbales...), chant de musiques actuelles.

**Maison Anne Frank
avenue Brigitte Bardot
62110 Hénil-Beaumont
03 21 76 84 16**

Les planning des cours seront communiqués aux familles par mail la dernière semaine d'août.

Possibilité de prêt en fonction du stock du parc instrumental, pour 3 ans maximum. La famille est responsable de l'instrument et s'engage à en prendre soin. L'instrument doit être assuré. Tout instrument abîmé doit être réparé, la réparation est à la charge de la famille. Les pianistes sont tenus de posséder au domicile un piano d'études (mécanique et non électrique). Le synthétiseur n'est pas autorisé pour l'apprentissage du piano classique. Pour les enfants en initiation instrumentale, l'instrument est prêté à titre gratuit pour l'année scolaire.

Pour connaître tous les tarifs, nous vous invitons à contacter directement l'école municipale de musique.



Ecole municipale d'

**ARTS
PLASTIQUES**

Le matériel est fourni par l'école.

Une bibliothèque réunissant un ensemble de monographies d'artistes et de livres d'histoire de l'art est à votre disposition (son accès est gratuit pour les adhérents).

L'école d'Arts Plastique se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et les tarifs d'adhésion.

**Espace Lumière
39 rue Elie Gruyelle
62110 Hénil-Beaumont
03 21 49 11 88**

Les cours proposés :

Enfants :

Mercredi : 10 h-12 h (7-11 ans)
14 h-16 h (12-15 ans)

Art et Nature :

Cours pour adolescents (15-18ans)
Vendredi : 17 h-19 h

Cours de céramique :

Mercredi : 16 h 30-19 h

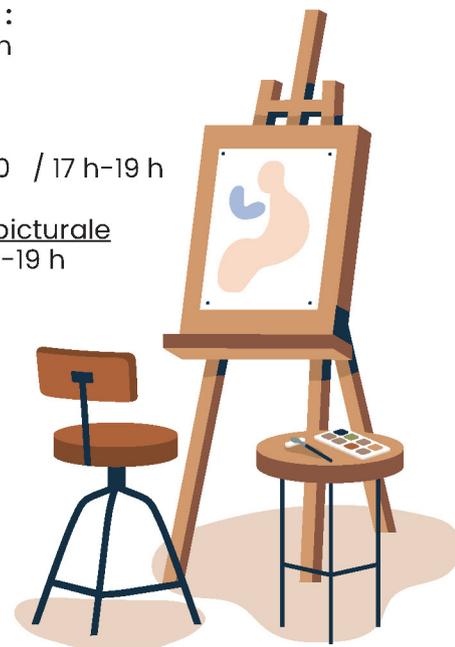
Adultes :

Atelier libre

Mardi : 14 h 30-16 h 30 / 17 h-19 h

Cours de technique picturale

Jeudi : 10 h-12 h / 17 h-19 h



A la découverte des sports héninois

un rendez-vous sportif pour s'initier



Etoile cycliste Héninoise

L'Etoile cycliste héninoise a fait découvrir ses différentes pratiques du cyclisme à travers l'après-midi découverte des sports du 25 mars 2023 : route, VTT, cyclo-cross, piste, e-cycling.

L'opération a accueilli une trentaine de participants, dont énormément d'enfants, l'Etoile cycliste étant une des plus importantes écoles de vélo des Hauts-de-France.

Les 3 objectifs de cette journée étaient de :

- promouvoir le cyclisme ;
- favoriser le recrutement potentiel de licenciés ;
- mettre en avant le savoir-faire du club et de ses éducateurs ;
- faire découvrir à tous les différentes disciplines enseignées par le club ;
- s'adresser à tous les publics (dès 5 ans et sans limite d'âge, santé, handisport, féminines, etc.).

Pour rappel, le club vous accueille sur les créneaux suivants :

- mardi de 18 h à 20 h, piste pour les coursiers ou e-cycling au stade Delabre ;
- mercredi de 14 h à 16 h 30, sortie route ou VTT en fonction de la saison, avec un départ à l'Espace François Mitterrand ;
- vendredi, piste de 18 h à 20 h, ouvert à tous au stade Delabre ;
- samedi de 14 h à 16 h 30, sortie route pour tous et apprentissage du vélo pour les petits.



Football club Féminin

Le club de football féminin d'Hénin-Beaumont a participé ce mercredi 12 avril, à l'initiative de la Municipalité et du service des Sports, à l'action « A la découverte des sports héninois ».

Nous avons choisi la catégorie U13, car c'est l'étape, dans l'école de foot, qui prépare chez nous à la catégorie supérieure qui évolue au niveau régional.

De nombreuses jeunes filles étaient au rendez-vous.

Nous accueillerons également lors des portes ouvertes en mai et juin toutes les tranches d'âges, des débutantes aux joueuses confirmées à partir de 14 ans.

Le 24 mai, les petits découvriront la gymnastique



Le 24 mai prochain, Hénin Gym vous fera découvrir sa discipline. Le club compte environ 500 licenciés et propose des séances de gymnastique pour les débutants mais aussi pour des gymnastes de haut niveau.

La pratique de la gymnastique est possible dès l'âge de 15 mois. Pour les enfants de 15 mois à 3 ans, les séances se déroulent le mercredi matin et durent 45 minutes.

Pour les enfants de 4-5 ans, les séances ont lieu le mercredi après-midi de 13 h 30 à 14 h 30.

Club formateur depuis 2015 et centre d'entraînement Top 12, le club détecte les meilleurs gymnastes pour les orienter vers une pratique de performance tout en assurant également des cours loisirs pour le plus grand nombre le mercredi après-midi :

- de 14 h 45 à 16 h 15 pour les enfants de 6 à 8 ans
- de 16 h 30 à 18 h pour les enfants de 9 ans et plus.

Le club fera découvrir la pratique de la gymnastique le mercredi 24 mai 2023 de 13 h 30 à 14 h 30 au gymnase Lelaure pour les enfants de 4-5 ans dans le cadre de la « journée découverte ».

TDJ2024 : la Semaine Olympique et Paralympique



La Semaine Olympique et Paralympique s'est déroulée du 3 au 7 avril dernier. A cette occasion, la Municipalité a mis en place un planning d'activités à destination des Héninois et Beaumontois et plus particulièrement auprès des scolaires afin d'assurer la promotion des valeurs olympiques et paralympiques.

Les écoles ainsi que les Héninois et Beaumontois ont pu en profiter pleinement.

Pour rappel, la commune est labélisée Terre de Jeux 2024 et Centre de préparation des Jeux Olympiques de Paris 2024 pour la discipline de l'escrime.

Nouveau succès pour le Tournoi Open Volvo 2023



Du 3 au 26 mars, le Tennis club héninois a investi l'Espace François Mitterrand pour son traditionnel tournoi Open Volvo.

Avec 314 joueurs inscrits, le record de participants a été battu cette année et démontre que ce tournoi rayonne bien au-delà des limites géographiques de notre belle région.

Côté courts, la finale Messieurs a opposé Mathieu Roy (ex n° 91 français) du Tennis club Cormontreuil (Marne) vainqueur sur Benjamin Vutter (-2/6) du Tennis club Grandvillars (Territoire de Belfort)

chez les Dames Jade Psonka (-15) du Tennis club Albert l'a emporté face à Julie Gérard (0) du Tennis club Hem.

Le Tennis club héninois vous donne rendez-vous l'an prochain pour une nouvelle édition du tournoi.

Les 7 et 8 mai, le ball-trap revient !

Le ball-trap organisé par l'association Hénin Tir avec le concours de la Ville d'Hénin-Beaumont se déroulera les dimanche 7 et lundi 8 mai 2023 sur le site de l'ancienne gare de Beaumont, suivant les horaires ci-dessous :

- dimanche de 13 h à 20 h ;
- lundi de 10 h à 20 h non-stop, avec finale vers 19 h.

150 à 200 participants sont attendus sur le site pour se mesurer dans la fosse universelle sur une distance de 55 m avec des tirs de 7 plateaux par série. Une buvette avec restauration est prévue durant les deux jours d'épreuves. Environ 500 accompagnants et spectateurs seront par ailleurs présents sur le site.

Le 7 mai, place au triathlon

La journée triathlon organisée par l'association Hénin Endurance Team se déroulera le dimanche 7 mai 2023 sur le plan d'eau du Bord-des-Eaux et le terril des Pommiers.

Le triathlon consiste à enchaîner 3 disciplines : natation, cyclisme et course à pied. Le duathlon consiste à enchaîner 2 disciplines : course à pied, cyclisme, course à pied.

Plusieurs courses, selon l'âge et le niveau des athlètes, se dérouleront ce jour-là.

Pour les enfants de 6-9 ans, à 9 h :
duathlon, catégorie mini-poussins (250 m de course à pied, 1 km de cyclisme et 250 m de course à pied).

Pour les enfants de 10-13 ans, à 9 h 15 :
duathlon, catégorie pupilles-benjamins (750 m de course à pied, 5 km de cyclisme et 250 m de course à pied).

Pour les plus expérimentés, à 10 h :
triathlon XS (400 m de natation, 10 km de cyclisme, 2,5 km de course à pied).

Seront également disputés à 11 h :

- un triathlon cadets/juniors de 750 m de natation, 20 km de cyclisme et 5 km de course à pied ;
- un triathlon séniors de 750 m de natation, 20 km cyclisme et 5 km course à pied.



Fête du Vélo Parcours du coeur :

Deux évènements pour un même succès !

Le 16 avril dernier, les Parcours du coeur et la première Fête du Vélo ont fusionné pour ne faire qu'un seul et même évènement. Plus de 200 participants se sont retrouvés sur la Place Limousin à Beaumont.

3 parcours étaient proposés aux Héninois et Beaumontois qui ont pu profiter d'un dimanche matin ensoleillé pour pratiquer un peu de sport : une randonnée pédestre de 6 km, mais aussi 2 parcours vélo de 20 km : l'un sur route ; l'autre en VTT.

En plus d'être sportif, l'évènement des Parcours du Cœur est une des plus grandes opérations de prévention santé organisées en France. La manifestation a pour but de sensibiliser aux risques des maladies cardio-vasculaires par l'information, l'apprentissage de pratiques sportives et de modes de vie plus sains. Après avoir transpiré pour la bonne cause, les participants ont pu profiter d'un pique-nique offert par la Municipalité au coeur du Marché local de Beaumont. Un grand merci à l'ensemble des participants et bénévoles qui se sont mobilisés pour que l'évènement soit une réussite.



La pratique du vélo

UN GESTE POUR LA PLANÈTE
ET VOTRE SANTÉ



Choisir le mode de déplacement le moins polluant devient une nécessité. Avec 30 % des émissions de CO₂, les moyens de transport constituent le 1er facteur de diffusion de gaz à effet de serre.

Bien sûr, la quantité de CO₂ émise pour une même distance parcourue varie selon le mode de transport utilisé. Pour 10 km parcourus quotidiennement en véhicule à moteur thermique, ce sont, en prenant en compte les émissions directes et celles liées à sa construction, 2,2 kg d'équivalent CO₂ produits, contre 1 kg pour un véhicule électrique, 0,1 kg pour un vélo ou une trottinette électrique et une production quasi nulle pour un vélo sans assistance électrique.





Le vélo est donc un moyen de transport écologique face au réchauffement climatique, peu onéreux et pratique pour parcourir de petites distances en milieu urbain. Pratique car le vélo se gare plutôt facilement et permet de se déplacer rapidement.

Peu onéreux car il ne coûte presque rien en matière d'entretien et sa durée de vie est largement supérieure à celle d'un scooter ou d'une automobile qui est moins simple à entretenir sur le long terme.

Un casque et une paire de gants pour la protection, un antivol pour la sécurité... Avec quelques dizaines d'euros d'équipements, vous disposez d'un moyen de déplacement bon marché dont le coût global est nettement inférieur à celui d'un scooter, sans parler du coût d'utilisation d'une automobile.

En outre, c'est un mode de déplacement silencieux qui contribue à l'amélioration du cadre de vie. En effet, contrairement à un véhicule à moteur thermique, le vélo ne génère aucune nuisance sonore. Dans un contexte où le bruit en milieu urbain constitue une source de désagrément, le choix du vélo contribue à la tranquillité publique, et la mise en place de zones 30 km/h en centre-ville, aux abords des écoles et dans certaines voies, ainsi que la création progressive de bandes cyclables, favorisent son utilisation.

Le vélo, c'est également un moyen de transport bénéfique pour la santé. Rouler à vélo quotidiennement permet de pratiquer à son rythme un exercice physique et ainsi de lutter contre le phénomène de sédentarité qui se développe dans notre société et qui renforce les risques de contracter certaines maladies.

Sans pour autant supprimer tous les autres moyens de déplacement, la pratique du vélo présente de nombreux avantages et est de plus en plus plébiscitée en milieu urbain. Alors pourquoi pas vous ?

les jeudis à vélo

La Municipalité vous propose des balades à vélo encadrées par les agents du service de Sports. Rendez-vous les jeudis à partir de 10 h à l'Espace François Mitterrand.

Inscription au 03 21 08 60 40



Sport de haut-niveau: 5 sportifs accompagnés

Le dimanche 2 avril dernier, Monsieur le Maire a reçu dans les Salons d'honneur de l'Hôtel de ville les 5 sportifs de haut-niveau ou à en devenir que la Municipalité a souhaité accompagner cette année grâce à un contrat de parrainage.

Cette aide accompagne nos espoirs du sport afin qu'ils puissent se concentrer à 100 % sur leur discipline et faire rayonner la ville aux 4 coins du monde.

Cette année, Hénin-Beaumont sera donc aux côtés de Valérian CASTANIE (escrime), Noah RULKIN (volley-ball), Maëlys MROZKOWIAK (gymnastique), Eden DESAULTY (gymnastique) et Jules WALLART (natation).

Souhaitons une excellente saison à nos sportifs de Haut Niveau.

Palmarès des champions

Valérian CASTANIÉ

Vice-champion Europe 2022
Bronze par équipes Championnat d'Europe 2022

Eden DESAULTY

Vice-Championne de France Elite 2022
2^e Revue effectifs National 2022
Finaliste poutre lors du Tournoi de Combs-la-Ville 2022
3^e équipe de France V3

Maëlys MROZKOWIAK

Membre de l'Equipe de France Juniors
Médaille d'or en - cat. Juniors
Meilleure note France cat. Juniors lors du Tournoi international de Combs-la-Ville

Noah RULKIN

Champion de France Elite 2021/2022
Champion de France Elite 2020/2021
Membre de l'équipe de France M21
5^e place phase finale CdF 2022
Vice-Champion de France 2019
3^e place phase finale CdF 2017

Jules WALLART

7^e sur le 5 km toutes catégories au Championnat d'Europe 2021
3^e sur le 10 km juniors au Championnat d'Europe 2021
2^e sur le 5 km indoor toutes catégories au Championnat de France 2022



Des activités pour tous au programme des centres de loisirs

Le mois d'avril est synonyme de vacances scolaires pour de nombreux enfants. Et quoi de mieux pour occuper leurs journées qu'un centre de loisirs.

La première semaine, les enfants ont eu l'opportunité d'assister à un spectacle de marionnettes intitulé « Le jardin d'Hélio » et ont pu s'essayer au land art, une activité artistique qui consiste à créer des œuvres éphémères en utilisant des matériaux naturels.

Pour terminer cette première semaine en beauté, une boom a été organisée le vendredi après-midi pour les maternelles, ainsi qu'un grand jeu intitulé « Plante versus Zombie » sur le terri des Pommiers pour les élémentaires.

La deuxième semaine a été tout aussi animée, avec une rencontre intergénérationnelle organisée avec les résidents Foyer Pasteur, une belle occasion pour les enfants de tisser des liens avec les aînés de la ville, comme peuvent régulièrement le faire les différentes écoles.

Les enfants du centre sportif ont eux pu profiter de nombreuses activités variées, allant du football au judo, en passant par du basket et les traditionnelles marches nordiques.

Le Boxing club Héninois et les Mustangs se sont associés au centre sportif pour faire découvrir leurs pratiques respectives, à la plus grande joie des enfants. Une sortie au cinéma et une autre au parc d'Ohlain sont venues compléter cette belle semaine.

Que ce soit pour les petits ou pour les plus grands, les centres de loisirs d'Hénin-Beaumont proposent toujours un programme riche et varié. Et si on s'y retrouvait cet été ?



Recrutement

La ville d'Hénin-Beaumont recrute pour les centres de loisirs d'été du 8 au 29 juillet 2023 et/ou du 31 juillet au 19 août 2023.

Renseignements au service Education-Jeunesse, 143 avenue des Fusillés, 62110 Hénin-Beaumont ou au 03 21 74 91 91

Date limite de dépôts des candidatures : vendredi 5 mai 2023 inclus



— Le conseil municipal des enfants visite *la future piscine*



Les élus du conseil municipal des enfants ont récemment eu l'opportunité de découvrir le tout nouveau complexe de la rue de l'Abbaye. Cette visite, qui s'est déroulée en présence de Patricia Constantinho, adjointe au Maire, leur a permis de découvrir les nouveaux équipements qui sont en train de voir le jour, que ce soit la piscine ou la salle polyvalente attenante. Les jeunes élus ont pu imaginer les activités qu'ils pourraient y organiser avec leurs camarades.

Tout au long de la visite, certains jeunes élus ont pris des notes afin de ne rien oublier quand ils devront faire un bilan à leurs camarades. Ils ont également posé de nombreuses questions pour mieux comprendre le fonctionnement de ces équipements et leur utilisation, allant jusqu'à « inspecter » le sous-sol de la piscine et les différentes machines qui permettent son bon entretien.

Cette visite s'inscrit dans le cadre des activités du conseil municipal des enfants, qui permettent aux jeunes de la ville de s'impliquer dans la vie locale.



Collecte pour les chats libres de la ville

Les prochaines collectes se feront les **mercredis 3 mai et 7 juin 2023** de 14 h à 19 h, au service de la protection animale, 8 rue Voltaire, à côté de l'hôtel de ville.

Vous pourrez y déposer de la nourriture mais également des couvertures et autres dons à destination des chats libres de la ville.

Don du sang

L'établissement français du sang organise ses prochaines collectes **les mardis 9 mai, 13 juin et 11 juillet 2023, de 10 h à 18 h, à la salle Prévert, rue Jacques Prévert.**

Scannez le QR code pour prendre rendez-vous :



Pass seniors

Gym douce :

lundis 15 et 22 mai de 15 h 30 à 16 h 30 à l'Atrium Maison Sport Santé

Renforcement musculaire:

vendredis 5, 12 et 26 mai de 9 h à 10 h à l'Atrium Maison Sport Santé

Taïso :

chaque mardi de 9 h à 10 h à l'Espace François Mitterrand

Marche nordique :

chaque mercredi à 10 h
10 mai - école Guy Mollet
17 mai - stade Delabre
24 mai - E. François Mitterrand
31 mai - stade Limousin

Balade à vélo :

chaque jeudi de 10 h à 12 h à l'E. François Mitterrand

Atelier mémoire :

vendredi 5, 12 et 26 mai de 14 h à 15 h 30 à la salle Prévert et de 16 h à 17 h 30 à la salle Guy Mollet

Inscription au **03 21 77 35 53**

Journée mondiale sans tabac



En France, le tabagisme est la première cause de mortalité évitable. Pour préserver sa santé, il faut donc connaître les risques.

Santé publique France estime qu'en 2020, un tiers des Français âgés de 18 à 75 ans fumaient occasionnellement et que 25 % fumaient quotidiennement. En moyenne, un fumeur régulier sur deux meurt des conséquences de son tabagisme. 80 à 90 % des cancers du poumon sont des cas liés au tabagisme actif. Chaque

année, près de 75000 décès sont attribuables au tabagisme.

Le tabagisme a un impact sur la santé. Voici quelques astuces pour arrêter de fumer :

- en parler à un professionnel de santé ;
- Prendre des substituts nicotiques, qui sont pris en charge à hauteur de 65 % par l'assurance maladie sur prescription médicale ;
- contacter le numéro d'aide à distance 3989, pour un suivi personnalisé et gratuit ;
- consulter le site internet tabac-info-service.fr, qui propose de nombreux contenus d'aide et outils d'accompagnement ;
- télécharger l'application gratuite d'e-coaching Tabac info service, conçue par l'assurance maladie en partenariat avec Santé publique France ;
- pratiquer une activité sportive.

Face aux fortes chaleurs, vous n'êtes pas seuls !

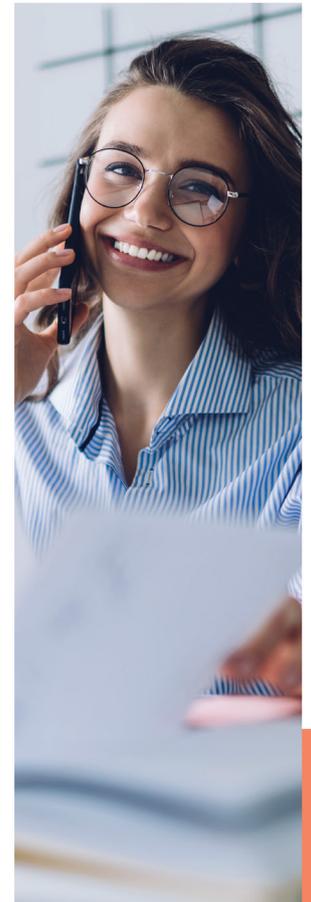
L'été prochain, si vous, un parent, un ami ou un proche de votre entourage risquez d'être isolé(e)s, n'hésitez pas à vous inscrire sur le registre des personnes vulnérables auprès du centre communal d'action sociale (CCAS).

Cette inscription permettra au CCAS de suivre de manière préventive les personnes les plus vulnérables pendant la période de canicule. Les personnes âgées de plus de 65 ans, celles de plus de 60 ans inaptes au travail et résidant à leur domicile, ainsi que les adultes handicapés peuvent s'inscrire.

La demande peut être faite par la personne elle-même, son représentant légal, ses proches ou un tiers.

Le CCAS contactera régulièrement par téléphone les personnes inscrites pour s'assurer de leur bien-être et leur donner des conseils pour mieux lutter contre les fortes chaleurs. Les données recensées sur le registre facilitent également l'intervention des services sociaux et sanitaires auprès des personnes isolées.

Vous pouvez vous inscrire en appelant le CCAS au 03 21 77 35 55.



Victime d'un habitat indigne ?

Le pôle Habitat est là pour vous aider

450 000 : il s'agit, selon l'Etat, du nombre de logements occupés en France qui entrent dans le champ de l'habitat indigne.

Cette notion vise les locaux impropres à un usage d'habitation, notamment à cause du fait qu'ils exposent leurs occupants à des risques pour leur sécurité ou leur santé. A l'échelle du Pas-de-Calais, le parc privé potentiellement indigne est estimé à 29 000 logements, soit 6 % des résidences principales privées.

La lutte contre l'habitat indigne s'appuie sur de nombreux textes législatifs et réglementaires et fait intervenir de nombreux acteurs. Ainsi, le pôle Habitat a été créé en avril 2021, au sein du CCAS d'Hénin-Beaumont, afin de participer à cette lutte au niveau du territoire communal.

Le relevé d'observation du logement

Un locataire confronté à des soucis dans son logement et qui ne parvient pas à un accord avec son propriétaire pour que ce dernier effectue les travaux nécessaires, a la possibilité de contacter le pôle Habitat. Une visite du logement sera organisée et un rapport établi afin de constater l'état du logement.

Un signalement pourra ainsi être fait auprès de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et/ou de l'agence régionale de santé (ARS) et, en fonction du degré d'insalubrité, un arrêté préfectoral pourra être pris avec obligation donnée au propriétaire d'exécuter des travaux.

Depuis 2021, 78 rapports pour logements insalubres ont été établis à Hénin-Beaumont et transmis à la DDTM d'Arras.

Histologe, un nouvel outil à disposition

Un nouvel outil de lutte contre l'habitat indigne a été récemment mis en place par les services de la préfecture : Histologe.

Il s'agit d'une plateforme numérique gratuite qui permet de signaler les mauvaises conditions d'habitation, par l'occupant du logement ou par un tiers.

Il suffit de flasher ce QR code

Selon le signalement déposé, les services ou partenaires compétents sont saisis et vous pouvez suivre en temps réel l'évolution de votre dossier. Bien entendu, les agents du pôle Habitat du CCAS restent à votre disposition.



Le permis de louer

De son côté, la communauté d'agglomération Hénin-Carvin (CAHC) a mis en place l'autorisation préalable de mise en location, plus communément appelée « permis de louer ». Il s'agit, pour les propriétaires désireux de louer leur bien, de déposer à la CAHC une demande qui doit faire l'objet d'un accord pour qu'une location soit possible.

démarches
en ligne



Un agent du pôle Habitat viendra contrôler le logement et vérifier qu'il est conforme à la location. Un rapport sera ensuite envoyé à la CAHC qui délivrera (ou non) le permis de louer. Un refus de permis de louer est souvent suivi d'une obligation pour le propriétaire de réaliser des travaux pour rendre le logement conforme à la location. Une fois les travaux réalisés, le permis de louer est délivré dans un délai d'un mois.

ATTENTION : Si votre logement est loué sans autorisation, vous vous exposez à une amende de 5 000 € maximum si vous n'avez pas déposé de demande et de 15 000 € maximum si vous avez loué votre logement malgré un refus.

Les rapports avec les bailleurs sociaux

Le pôle Habitat a également pour mission d'intervenir auprès des bailleurs sociaux en cas de différends avec les locataires. Des réunions périodiques ont ainsi lieu et permettent de trouver des solutions à de nombreuses situations.

L'habitat indigne : pas que des paroles !

En septembre 2022, un immeuble a pris feu à Hénin-Beaumont. Cet immeuble était loué alors qu'il était inscrit dans les biens vacants depuis 2019 ! A la demande du CCAS, la CAHC a saisi les services de la préfecture après avoir envoyé un courrier au propriétaire qui n'a donné aucune nouvelle.

Résultat : un arrêté préfectoral a été pris portant sanction pour défaut de permis de louer et le propriétaire est redevable d'une amende de 2000 €.

Pour tout renseignement ou toute demande d'aide, vous pouvez contacter le pôle Habitat au 03.21.77.28.91 ou au 03.21.77.28.99.

Conditions de circulation et de stationnement des véhicules

Des aménagements de la voirie pour faciliter le déplacement des piétons...

Force est de constater que le stationnement des véhicules sur le trottoir perdure dans certaines voies et occasionne une gêne pour le déplacement des piétons. Des aménagements sont progressivement mis en place dans plusieurs rues de la ville afin de mieux faire cohabiter piétons et automobilistes.

L'objectif est que les véhicules stationnent sur la chaussée et non plus sur le trottoir. Cela nécessite parfois, selon la configuration de la voirie, de modifier les conditions de circulation des véhicules. C'est le cas de la rue Robert Robinet qui sera placée en sens unique de circulation dans le sens boulevard Alexandre Dumas vers la rue Jules Ferry. En effet, la largeur de la voie ne permet pas à la fois le stationnement des véhicules sur la chaussée et le maintien d'un double sens de circulation.

C'est pour un objectif identique que des emplacements de stationnement ont été créés sur la chaussée dans la voie des Hauts Marchés le long de l'école Dubreucq, afin de permettre la circulation des piétons dans de bonnes conditions de sécurité. En outre, le stationnement des automobiles à proximité du passage protégé piétons situé face à l'entrée de l'école Dubreucq est dorénavant interdit, de manière à améliorer la visibilité des automobilistes lors de la traversée des piétons à cet endroit. Par ailleurs, un passage protégé piétons et une signalisation Stop ont été tracés rue Marcel Proust à l'intersection avec la voie des Hauts Marchés.



... et pour réduire la vitesse des automobiles.

La création de la résidence de la Forge a eu pour conséquence une augmentation du flux de véhicules dans la rue Paul Bert. La faible largeur de cette voie a pour effet qu'une vitesse de circulation limitée à 50 km/h reste trop élevée. Les services techniques ont donc été sollicités afin de proposer des aménagements visant à limiter l'allure des véhicules. A l'issue de l'étude menée à ce sujet, trois dispositifs destinés à faire ralentir les automobiles seront implantés entre l'entrée de la rue Paul Bert et la résidence Del Negro. Ces aménagements de la voirie consisteront, selon la configuration des lieux et compte-tenu des sorties de garage, en un rétrécissement de la chaussée et la réalisation de deux chicanes. En outre, la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h.

Des totems signalétiques devant les écoles : les travaux continuent

L'opération consiste à la réalisation et la pose de totems signalétiques destinés à rappeler le nom des écoles maternelles et élémentaires.

La fabrication de ces éléments a été réalisée en partenariat avec le lycée Henri Senez et l'intervention de prestataires extérieurs. Elle comprend la création de totems métalliques intégrant les noms de chaque école ou groupe scolaire, la galvanisation de chaque pièce, la réalisation des fondations nécessaire à la pose et, naturellement, la pose des totems.

Dans les écoles Octave Legrand et Bracke Desrousseau, des travaux de terrassement, de fondations et de pose de totem ont eu lieu pendant la période de vacances scolaires du printemps.

Les travaux continuent afin de personnaliser chacune des écoles de la ville !



Nouvelle obligation de déclaration pour les propriétaires d'un bien immobilier en 2023



Qui est concerné (article 1418 du Code général des impôts) ?

Sont concernés tous les propriétaires, particuliers et entreprises, de biens immobiliers à usage d'habitation y compris :

- propriétaires indivis ;
- usufruitiers ;
- sociétés civiles immobilières (SCI).

Comment effectuer la déclaration de ses biens immobiliers ?

Tous les propriétaires, particuliers ou personnes morales, d'une résidence principale, secondaire, d'un bien locatif ou vacant, doivent pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, s'ils ne les occupent pas eux-mêmes, déclarer l'identité des occupants et la période d'occupation à compter du 1er janvier 2023.

Cette déclaration est à réaliser en ligne sur le service « Gérer mes biens immobiliers » à partir de votre espace personnel ou professionnel du site impots.gouv.fr, impérativement avant le 1er juillet 2023.

À partir du 1^{er} janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leur(s) logement(s) sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr.

Pour ce faire, il suffit de se connecter à votre espace personnel ou professionnel sur le site impots.gouv.fr avec votre numéro fiscal et votre mot de passe et d'aller dans l'onglet « Biens immobiliers » pour effectuer **pour chacun de vos biens** une déclaration d'occupation (résidence principale, résidence secondaire, local loué, local occupé à titre gratuit, local vacant) et de loyer mensuel (facultatif).

Comme vous le savez, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée, dès 2023, pour l'ensemble des ménages. Afin de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation (résidence secondaire, logement locatif) ou de la taxe sur les logements vacants, la Direction générale des finances publiques (DGFiP) demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, dont parkings, caves... d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale **avant le 1^{er} juillet 2023**.

Par la suite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.

À savoir : en cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, une amende d'un montant forfaitaire de 150 € par local pourra être appliquée.

À noter : en cas de question ou de difficulté pour effectuer la déclaration, vous pouvez contacter :

- ▶ le numéro d'assistance des usagers particuliers au 0 809 401 401 (numéro non surtaxé) ;
- ▶ le service des impôts, via la messagerie sécurisée : choisissez le formulaire « J'ai une question sur le service Biens immobiliers » ou via les coordonnées figurant dans la rubrique « Contact & RDV ».

Rejoignez nous
sur **TIKTOK**



Entretenir ses murs, un droit mais surtout un devoir

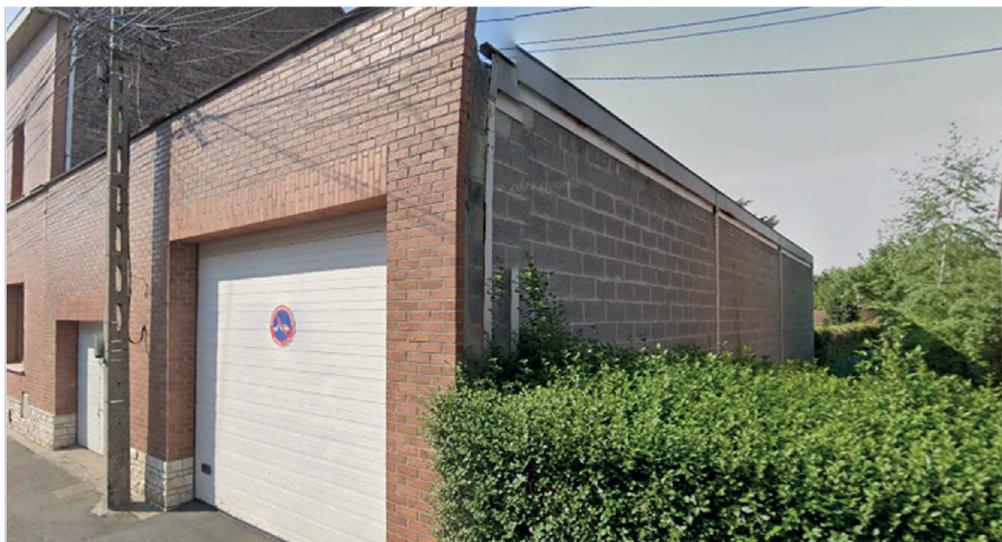
Soucieuse de préserver et d'améliorer la qualité urbaine, architecturale, patrimoniale et paysagère de son territoire, la Direction de l'Urbanisme et des Affaires Foncières de la ville a parfois pu constater le non-respect de certaines règles, ou plutôt d'obligations, en matière d'esthétisme. Ce constat concerne notamment les murs de construction ou de clôture édifiés en matériaux non destinés à rester dans un état brut d'apparence.

Que ce soit en centre-ville, en quartier ancien ou en lotissement pavillonnaire récent, les façades et autres murs non crépis ou enduits, parfois délibérément laissés à nu, portent incontestablement atteinte à l'esthétisme architectural, au cadre de vie et la qualité urbaine de notre ville.

Qu'il s'agisse de parpaing, béton brut, béton cellulaire ou de brique monomur en terre cuite alvéolée, laisser à nu son mur avec de tels matériaux de construction est strictement interdit.

Crépir ou enduire vos murs doit être considéré comme une évidence et être du bon sens dans le respect des riverains qui n'ont pas à supporter la vue d'une construction laissée à nu et considérée comme inachevée. Le caractère inesthétique de ce bâti pourrait même parfois être caractérisé comme une situation de gêne (trouble anormal de voisinage).

Il est donc nécessaire de les recouvrir, qu'il s'agisse d'un mur situé à l'intérieur de votre propriété, visible depuis le domaine public communal (rue, trottoir) ou situé en limite de celle-ci, donnant sur la propriété de vos voisins et directement visible par ces derniers.



En cas d'infraction aux règles en vigueur, l'inaction peut engendrer la sanction...

Lors de travaux, si un mur n'a pas été recouvert, alors il n'est pas conforme à la réglementation opposable. En effet, les articles L. 151-18 et R-111-21 du Code de l'Urbanisme, complétés localement par l'article 11 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur, réglementent l'aspect extérieur des constructions et l'aménagement de leurs abords. Le PLU prévoit, pour chaque zone, l'obligation de couvrir les murs de bâtiment ou de clôture édifiés avec des matériaux non destinés à rester apparent.

Si ces constructions, de par leur aspect extérieur, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains, ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales, elles constituent une infraction au Code

de l'Urbanisme. Ce dernier astreint de surcroît les propriétaires à crépir leurs façades et leurs murs de clôture dans l'année qui suit leur construction.

En cas d'infraction, le maire, chargé de la bonne application des règles d'urbanisme, peut agir. Mieux vaut donc crépir son mur ! Car le montant de l'amende, initialement fixée à 1200 €, peut s'élever à 300 000 € en fonction des situations.

Enfin, pour toutes nouvelles constructions, une fois les travaux achevés, le service urbanisme refusera de délivrer l'attestation de conformité du projet si les agents assermentés constatent l'existence d'un mur édifié, non recouvert et resté à nu.





« Le tour d'échelle » : qu'est-ce que ça veut dire ?

Pour crépir ou enduire le mur donnant chez vos voisins et inaccessible depuis votre propriété, sachez que vous pouvez, et devez même, faire valoir « le tour d'échelle ».

La servitude de tour d'échelle permet de passer exceptionnellement sur la propriété voisine et d'exécuter à partir de celle-ci certains travaux indispensables sur les immeubles (murs, bâtiments) dont on est propriétaire. Cette notion de tour d'échelle provient initialement du droit d'installer temporairement, sur le terrain voisin, des échelles (ou échafaudages) pour réaliser les travaux nécessaires pour assurer le bon entretien de sa propriété (pose d'un enduit/crépis, réparation d'un mur, d'une clôture, taille de la haie végétale située en limite séparative...).

Concrètement, avec son accord préalable, vous pourrez passer sur le terrain de votre voisin s'il n'existe pas d'autre moyen d'effectuer des travaux chez vous

: c'est ce que l'on appelle le tour d'échelle.

La servitude de tour d'échelle, qui relève des règles d'usage et ne repose sur aucun texte (car non inscrite dans le Code Civil), nécessite toutefois l'accord de votre voisin. Il est donc recommandé de formaliser cet accord par un écrit.

Si votre voisin est d'accord pour vous laisser passer sur son terrain, il est tout de même recommandé de définir ensemble, par écrit, les éléments suivants : durée des travaux, dates et heures de passage, précautions à prendre pour ne pas endommager le terrain de votre voisin...

Si votre voisin n'est pas d'accord ou vous n'obtenez pas de réponse, vous pouvez alors faire appel à un conciliateur de justice ou solliciter le point justice. Cette démarche est gratuite. Si le désaccord persiste, vous pouvez faire un recours auprès du tribunal.



Les matériaux locaux à privilégier et des démarches administratives préalables nécessaires

Afin de répondre aux objectifs fixés par le PLU, de respecter la qualité urbaine et paysagère de notre ville et préserver l'architecture traditionnelle régionale et locale, la réfection de vos murs édifiés en matériaux nus non destinés à rester apparent devront privilégier :

- les briques (ou parement) coloris rouge traditionnel,
- les enduits et crépis de couleur rouge ocre,

A noter que la réfection de votre mur sera préalablement soumise à demande de Déclaration Préalable (formulaire CERFA 13703*10) et selon le secteur où il se trouve, l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) sera parfois impératif pour votre projet (rayon de 500 mètres autour d'un bâtiment classé qui figure parmi la liste des monuments historiques (L'église Saint-Martin), à proximité ou au sein d'une cité minière inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO (Cités Macé-Darcy, Cité Foch...) ou s'il est concerné par les 188 biens immobiliers identifiés comme remarquables.

Faire la fête c'est bien, respecter les lieux aussi !

La Ville d'Hénin-Beaumont propose à la location de nombreuses salles municipales pour les habitants et les associations. C'est pourquoi il convient de respecter les règles de bonne conduite et de civisme suivantes, pour la tranquillité de tous :

- ▶ les festivités doivent avoir lieu à l'intérieur de la salle et non à l'extérieur ;
- ▶ le stationnement est interdit devant les portails des maisons voisines ou sur les espaces verts environnants ;
- ▶ le mobilier urbain, comme le matériel mis à disposition par la Ville ne doivent pas être maltraités et toute dégradation doit être signalée ;
- ▶ le bruit à l'extérieur de la salle n'est plus autorisé à partir de 22 h ;
- ▶ le son doit être baissé à partir d'1 h du matin, en raison de la proximité des habitations ;
- ▶ à votre départ, il convient de ne pas crier, de ne pas tenir de conversations à voix haute ou de ne pas klaxonner ;
- ▶ la salle doit être laissée dans le même état de propreté que celui dans lequel vous l'avez trouvée en arrivant : pas de gobelets, papiers, plastiques, bouteilles, canettes, ballons, mégots de cigarettes, etc.

En cas de plaintes de résidents, d'intervention de la police municipale ou nationale ou de dégâts matériels, la Ville d'Hénin-Beaumont se réserve le droit d'entrer en contact avec votre assurance et/ou de garder le chèque de caution émis au moment de la réservation.



Frelons asiatiques : il est temps d'agir !



Découvert en Haute-Garonne en 2024, le frelon asiatique n'a cessé de s'implanter dans de nombreuses régions Françaises dont la nôtre. Sa présence sur notre territoire pose aujourd'hui de nombreux problèmes pour la préservation de la biodiversité. En effet, à la recherche de protéines le *Vespa velutina* s'attaque notamment aux abeilles ouvrières de type européen et autres insectes pollinisateurs qui assurent un rôle vital pour la flore. Sa piqûre très douloureuse peut entraîner dans les pires des cas des chocs anaphylactiques pouvant causer la mort. Afin d'endiguer son expansion sur le territoire français, il est nécessaire de piéger les reines dès la sortie de l'hiver. Pour cela vous pouvez acheter un piège en magasin ou le fabriquer vous-même. De nombreux tutoriels en ligne vous permettront de réaliser un piège efficace.

Monument aux morts de Beaumont : entretenir la mémoire



Dans le cadre du plan Beaumont lancé l'an dernier par Monsieur le Maire et qui a pour objectif de rénover jusqu'en 2028 le village de Beaumont, le Monument aux morts érigé Place Limousin a fait l'objet d'une rénovation complète.

En plus de la remise en peinture du monument et de la restauration du Poilu qui le domine, un mât avec le drapeau Français a été dressé.

Ces travaux ont été financés avec le soutien de la Région des Hauts-de-France et l'Office national des combattants et des victimes de guerre.



Hénin-Beaumont



mémoire et solidarité

Région
Hauts-de-France



Envie Hénin-Beaumont fête son premier anniversaire !

Le 18 mars, Monsieur le Maire, accompagné de Martine Croquelois, adjointe au maire et de Michel Carton, conseiller municipal, était présent lors des portes ouvertes de l'association Envie à l'occasion de son premier anniversaire. Envie est spécialisée dans le reconditionnement, la réparation sur demande et la vente de pièces détachées et d'électroménager de seconde main, en partenariat avec plusieurs grandes entreprises, dont l'enseigne Boulanger.

A Hénin-Beaumont, cette structure de 3000 m² emploie des salariés en contrat d'insertion (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA, jeunes demandeurs d'emploi) et leur propose un accompagnement social et professionnel afin d'accéder à l'emploi ou à une formation qualifiante. Un beau projet qui lie donc insertion, économie et écologie !

**3, chemin de Bois-Bernard
62110 Hénin-Beaumont**



**Vous souhaitez diffuser
une publicité dans le
magazine municipal**

**N'hésitez pas à prendre contact
avec le service entreprendre
au 03 21 74 87 00**



EXPOSITION DE TRACTEURS ANCIENS – RESTAURATION
ANIMATION MUSICALE – DÉGUSTATION DE PRODUITS RÉGIONAUX

Le marché local de Beaumont

fête le terroir



Dimanche 7 mai 2023

DE 8 H 30 À 18 H – PLACE LIMOUSIN – RUE SAINT MARTIN – HÉNIN-BEAUMONT



Prolongation de l'offre

40 € = 10 €

achetés

offerts

* Cochon grillé sur réservation au 03 21 43 17 43 ou en boutique au 1 rue pasteur - 62110 - Hénin-Beaumont

** POUR 40€ DÉPENSÉS SUR LE MARCHÉ DE BEAUMONT (SUR PRÉSENTATION DES TICKETS DE CAISSE), 10€ VOUS SERONT OFFERTS PAR NOTRE PARTENAIRE, L'UNION DES COMMERÇANTS EN CHÈQUES «J'ACHÈTE À HÉNIN-BEAUMONT». LIMITÉ À 1 OFFRE PAR FAMILLE JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS.



Stationnement alterné : Être du bon côté

En cas de stationnement alterné, vous êtes nombreux à vous poser la question sur le bon côté du stationnement.

Petit rappel des règles :

- du 1^{er} au 15 du mois, le stationnement est autorisé du côté des numéros impairs de la rue ;
- du 15 au dernier jour du mois, le stationnement doit se faire du côté pair de la rue.

Le changement de côté s'opère le dernier jour de la période entre 20 h 30 et 21 h.

Tout stationnement contraire aux dispositions du présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de deuxième classe.

(source : www.legifrance.gouv.fr)

Police municipale d'Hénin-Beaumont
7j/7 - 24h/24 **03 21 74 87 33**

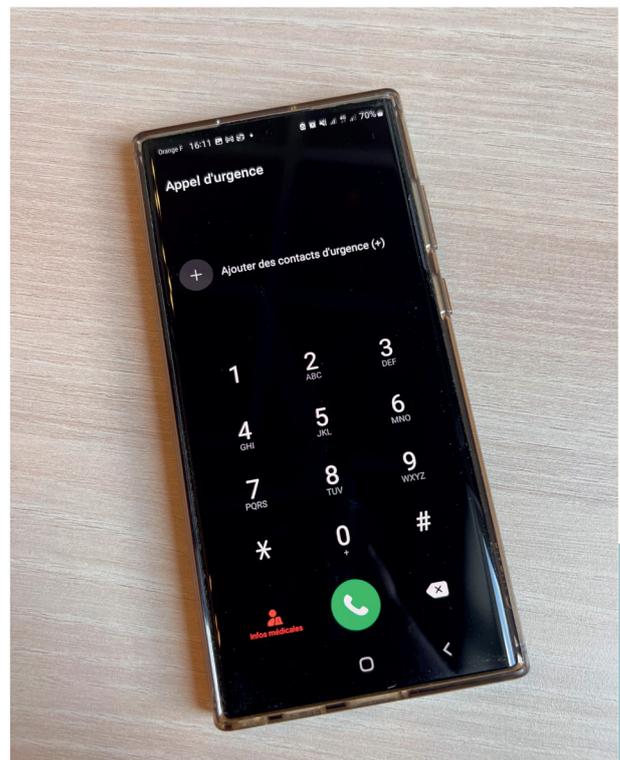
Quand votre téléphone se transforme en dossier médical...

Avec la popularisation des smartphones, les fabricants ont intégré de plus en plus de fonctionnalités utiles pour la sécurité et le bien-être de leurs utilisateurs. L'une des plus récentes est la possibilité de renseigner ses informations médicales en cas d'urgence.

Cette fonctionnalité, disponible sur la plupart des téléphones récents, permet à l'utilisateur de stocker des informations médicales telles que son groupe sanguin, ses allergies, les contacts d'urgence, etc. Ces informations peuvent être rapidement accessibles en cas d'urgence, même si le téléphone est verrouillé !

Pour ajouter ces informations, il suffit de se rendre sur l'écran de verrouillage et de sélectionner « Appel d'urgence ». Un onglet vous permettra alors de renseigner vos informations personnelles de santé. Il est également recommandé d'ajouter un contact d'urgence qui pourra être contacté par les secours en cas de besoin ou par votre téléphone automatiquement.

Il est important de noter que ces informations sont stockées localement sur le téléphone et ne sont pas envoyées à des serveurs. Les données sont protégées et accessibles uniquement par le propriétaire du téléphone ou les services de secours.



VOUS ALLEZ AVOIR 16 ANS ?

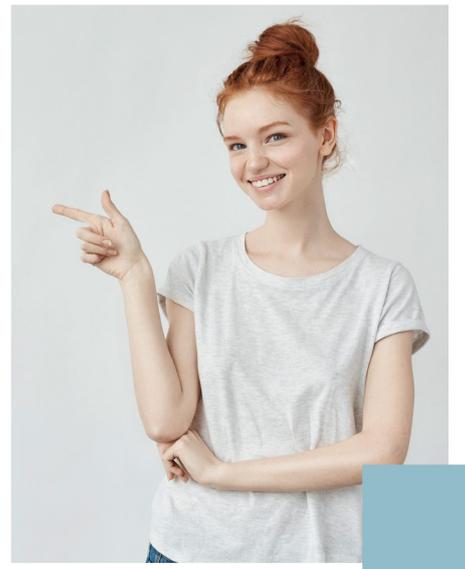
pensez à votre recensement, c'est indispensable !

Le recensement citoyen, également appelé recensement militaire, est obligatoire pour tout jeune de 16 ans. Il doit être effectué entre le jour des 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit la date d'anniversaire.

Le recensement est obligatoire. **L'attestation de recensement sera impérativement à fournir pour vous inscrire à des examens (baccalauréat ou encore permis de conduire, par exemple).**

Comment faire ? La démarche en ligne est possible via service-public.fr, si vous avez la possibilité de numériser vos justificatifs.

Cette démarche est également possible en remplissant le document dédié que vous pouvez trouver sur le site internet de la ville ou à l'accueil de l'hôtel de ville, accompagné de vos justificatifs ; vous pouvez déposer le tout directement en mairie (service Etat-civil) ou encore le renvoyer par courrier (hôtel de ville – service Etat-civil – 1 place Jean Jaurès – 62110 Hénin-Beaumont), ou par mail (etatscivil@mairie-heninbeaumont.fr).



Quels justificatifs ?

- ▶ carte nationale d'identité du jeune demandeur ;
- ▶ livret de famille des parents.

jours ouvrés. L'attestation vous sera alors envoyée par courrier (merci donc de tenir compte des délais postaux).

Quel délai ?

Si la démarche est effectuée en mairie directement, en présentant les documents nécessaires, vous repartirez avec votre attestation de recensement.

Pour les demandes effectuées par courrier, par mail ou via service-public.fr, le service s'engage à traiter votre demande sous 5

Précisions utiles :

- ▶ aucun duplicata d'attestation ne pourra vous être délivré ;
- ▶ vous serez convoqué à la journée de citoyenneté dans un délai d'environ 1 an après l'enregistrement de votre recensement ;
- ▶ de votre recensement découle votre inscription sur les listes électorales lors de votre majorité.

Pensez donc à faire part de tout changement vous concernant d'ici vos 18 ans ;

- ▶ pensez à créer votre compte sur le site dédié (Ma jdc : <https://presaje.sga.defense.gouv.fr>). Ceci vous permettra de communiquer avec votre centre de service national, de télécharger votre convocation à la Journée De Citoyenneté (JDC), ou encore de télécharger votre attestation de présence à la JDC.

Listes électorales : vérifiez en ligne si vous êtes bien inscrit !



Vous venez de fêter vos 18 ans ? Vous avez déménagé récemment ? Vous n'avez pas voté depuis longtemps ? Vous êtes parti à l'étranger ? Vous souhaitez vous assurer que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales pour voter aux prochaines élections ? Vérifiez votre situation électorale en utilisant le service en ligne disponible sur service-public.fr.

Pour connaître votre situation électorale, il vous faut préciser :

- si vous votez en France ou à l'étranger ;
- le code du département et nom de la commune ou liste électorale consulaire ;
- vos nom et prénom(s) (ATTENTION : indiquez tous vos prénoms !)
- votre sexe et votre date de naissance.

Une fois tous les éléments fournis et validés, vous pourrez savoir si vous êtes inscrit sur les listes électorales. En cas de réponse positive, le numéro de

votre bureau de vote et son adresse vous seront précisés.

Inscription (ou changement d'adresse)

Vous avez déménagé récemment ? Pensez à effectuer votre changement d'adresse sur les listes électorales !

En ligne, c'est plus simple et plus rapide :

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/> mais la démarche est toujours possible par courrier ou par mail en remplissant le Cerfa correspondant et en y joignant les pièces justificatives nécessaires (pièce d'identité et justificatif de domicile récent) ou en venant directement au service « élections » en mairie, muni(e) de ces mêmes justificatifs.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service dédié au 03 21 74 87 59.



PARRAINAGES CIVILS 2024: dépôt des dossiers dès le mois de mai 2023

Le parrainage civil, appelé également « baptême républicain », est un acte laïc et symbolique qui permet de désigner, hors de tout cadre religieux, un ou plusieurs parrain(s) et marraine(s) à son enfant. Le parrainage civil, qui n'a pas de valeur légale, ne lie pas les parrains et marraines par un lien contractuel. L'engagement qu'ils prennent de suppléer les parents, en cas de défaillance ou de disparition, est symbolique. Il s'agit toutefois d'un engagement moral fort vis-à-vis du filleul.

Les cérémonies de parrainages civils en mairie d'Hénin-Beaumont se déroulent dans les Salons d'honneur de l'hôtel de ville, à des dates prédéfinies, le samedi matin.

Dates de célébration des parrainages civils pour 2024 :

- Samedi 13 janvier 2024
- Samedi 6 avril 2024
- Samedi 7 septembre 2024

Vous pouvez d'ores et déjà télécharger le dossier sur le site internet de la ville ou le retirer à l'accueil de l'hôtel de ville du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15.

Cérémonies du 8 mai

Lundi 8 mai 2023

11 h : monument aux morts de Beaumont

11 h 30 : monument aux morts du cimetière centre
(stationnement conseillé rue Ampère)

13 h : repas fraternel à la Salle Darcy
(ouverture des portes à 12 h)

Menu

Kir de Bienvenue
Potage de cresson
Bouchée à l'escargot
Sorbet citron vert
Joue de porc au miel
et son accompagnement
Trio de fromages et salade
Café gourmand

Ambiance musicale

assurée par Krystel Lenec

Réservation

Tarif : 26 €

Réservation auprès du
Service des Manifestations
au 03 21 74 87 27
1 place Jean Jaurès



Hommage à Jacques Piette

Le samedi 13 mai, la Municipalité rendra hommage à son ancien Maire Jacques Piette.

Rendez-vous à 12 h à l'angle du boulevard Jacques Piette et de la rue René Cassin.

SERVICE CARTES D'IDENTITE – PASSEPORTS : une fermeture tardive une fois par mois !

Afin de faciliter les démarches des personnes ne pouvant se déplacer pour l'instruction de la demande d'un titre sécurisé (sur rendez-vous) ou le retrait (sans rendez-vous) d'un titre pendant les horaires d'ouverture ordinaires, le service des titres sécurisés (cartes nationales d'identité et/ou passeports), situé en mairie annexe 337 rue Saint-Martin, est ouvert le 1^{er} mercredi de chaque mois de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h.

**Prochaines dates concernées :
les mercredis 3 mai et 7 juin 2023.**

Pour tout renseignement, les agents du service sont à votre disposition au : 03 21 74 99 83 (prise de RDV) / 03 21 20 21 25 (renseignements divers)

Reprises de concessions

La municipalité engage une procédure de reprise de concessions échues et non renouvelées dans les deux années suivant la date d'échéance.

Si vous êtes titulaire ou ayant droit (ascendant ou descendant en cas de décès du titulaire) d'une concession qui est arrivée à son terme dans l'un des trois cimetières de la commune, nous vous offrons la possibilité de renouveler votre concession si vous le souhaitez. Cette offre est valable tant que la concession n'a pas été reprise administrativement par arrêté municipal.

Nous vous invitons à vous rapprocher du service « Régie des cimetières », situé en mairie ou au 03.21.49.74.39.

Rappel : les premières reprises de concessions auront lieu courant mai 2023.

Nous tenons à vous remercier pour votre compréhension et votre collaboration dans cette démarche.

GROUPE MAJORITAIRE

L'OPPOSITION DE PLUS EN PLUS HAINEUSE ENVERS HÉNIN-BEAUMONT

Chaque vote du budget annuel, au cours duquel sont actées les grandes décisions et les grands projets de notre ville, donne lieu depuis 2014 à un triste spectacle de la part de l'opposition. Motivés d'abord par la haine de notre ville et de ses habitants, les élus d'opposition, et particulièrement ceux issus de l'extrême-gauche radicale, ont refusé de voter pour toutes les grandes avancées, et même contre tout ce qui ne prêterait à aucun débat dans une autre ville.

Par ailleurs, alors que le vote par chapitres leur permettait de voter avec discernement selon qu'ils soient pour ou contre, les membres de l'opposition ont fait le choix de ne voter en faveur d'aucun projet. La piscine ou l'église ? Ils refusent de voter pour. La rénovation des voiries et des rues de la ville ? Ils refusent de voter pour. Le budget culturel ? Ils refusent de voter pour. Les investissements pour les clubs sportifs ? Ils refusent de voter pour. La rémunération du personnel municipal ? Alors qu'ils prétendent être les défenseurs des agents communaux, ils ne la votent pas. Incompréhensible !

Dans le même esprit, l'opposition a encore fait une démonstration de son sectarisme et de sa malhonnêteté. S'agissant de la mise en délégation de service public de la nouvelle piscine municipale, qui ouvrira ses portes cet été, l'opposition a fait tout un cirque sur ce mode de gestion, pour des motifs tous plus fallacieux les uns que les autres.

Mais une fois de plus, il ne faut jamais gratter bien loin pour dénicher la mauvaise foi crasse et le mensonge. L'inénarrable Tondelier a donc encore perdu une occasion de se taire puisqu'elle encensait sur les réseaux sociaux il y a quelques mois la piscine de Carvin qui... a fait le même choix de gestion qu'à Hénin-Beaumont !

Ainsi, ce qui est bien dans une ville de gauche serait forcément mauvais à Hénin-Beaumont. Mais pire encore, les tarifs unitaires de la piscine de Carvin sont plus chers que ceux de notre ville !

Le groupe d'extrême-gauche a cependant été exceptionnellement surpassé sur ce point par Patrick Piret, qui a confirmé qu'il aurait préféré faire la piscine...loin du centre-ville ! Comme pour mieux éloigner tout passage et tout consommateur potentiel de nos commerces. Preuve s'il en est que ces gens n'ont aucune vision stratégique, ni pratique, et que leur confier les clés de la ville serait une catastrophe dont Hénin-Beaumont ne se remettrait pas.

Fort heureusement, leur poids politique a été réduit au résiduel depuis les élections municipales de 2020, dont nous venons de fêter les 3 ans. Et ce budget aura donc été voté sans la moindre difficulté, malgré les idioties proférées par ces rentiers de la haine.

Et puisque nous parlons de Tondelier, son absence et sa prise de distance sont de moins en moins contestables. Ainsi, lors du dernier conseil municipal, elle est partie en plein milieu de la séance car un TGV l'attendait. Elle a d'ailleurs menti effrontément en prétextant une affaire familiale : on la voyait quelques heures plus tard sur les réseaux sociaux intervenir dans un meeting d'extrême-gauche à Paris.

Mais tout cela n'empêchera pas notre ville de continuer sa belle mutation : votre maire et vos élus s'y engagent !

GROUPE MINORITAIRE

Le dernier Conseil municipal a révélé la décision du maire d'engager un audit du service jeunesse pour un montant de 26 400 € attribué à une société lyonnaise. Cet audit ne révèle-t-il pas la volonté du maire de privatiser ce service par DSP ? Confier notre jeunesse au privé ne serait-t-il pas l'aveu d'une incapacité à gérer et/ou de l'absence de projet éducatif pour nos jeunes. Quelles conséquences pour les tarifs, 50 % d'augmentation comme pour la piscine ? Et pour les carrières des agents, la municipalité va-t-elle leur réserver le même sort qu'à ceux de la crèche ? Nous restons vigilants sur tous les dossiers. Vous pouvez compter sur nous ! I. Taourit, G. Ranieri, M. Tondelier

NON-INSCRIT

Budget 2023 : baisse d'impôts ridicule dans le but de cacher un nouvel emprunt, des difficultés sérieuses, des recettes d'investissement irréalistes (le double de celles de 2022), et surtout la politique libérale du maire. P.Piret

Centre social

PLANNING DE MAI 2023

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1 mémo gym salle Prévert 9 h - 10 h salle Darcy 14 h - 15h atelier jardinage 14 h 30 - 16 h 30	2 atelier cuisine art thérapie 14 h - 16 h relaxation 16 h - 17 h	3 atelier de sensibilisation au numérique 10 h atelier créatif 14 h - 16 h	4 loisirs créatifs 14 h - 16 h 30	5 atelier discussion marche 9 h 30 - 11 h 30 atelier jardinage 14 h 30 - 16 h 30	6
8 mémo gym salle Prévert 9 h - 10 h salle Darcy 14 h - 15h atelier jardinage 14 h 30 - 16 h 30	9 atelier cuisine art thérapie 14 h - 16 h relaxation 16 h - 17 h	10 atelier de sensibilisation au numérique 10 h atelier créatif 14 h - 16 h	11 loisirs créatifs 14 h - 16 h 30	12 marche 9 h 30 - 11 h 30 atelier jardinage 14 h 30 - 16 h 30	13 Nettoyons la nature RDV au Terril des pommiers 9 h 30
15 mémo gym salle Prévert 9 h - 10 h salle Darcy 14 h - 15h atelier jardinage 14 h 30 - 16 h 30	16 atelier cuisine art thérapie 14 h - 16 h relaxation 16 h - 17 h	17 atelier de sensibilisation au numérique 10 h atelier créatif 14 h - 16 h	18 loisirs créatifs 14 h - 16 h 30	19 marche 9 h 30 - 11 h 30 atelier jardinage 14 h 30 - 16 h 30	20
22 mémo gym salle Prévert 9 h - 10 h salle Darcy 14 h - 15h atelier jardinage 14 h 30 - 16 h 30	23 atelier cuisine art thérapie 14 h - 16 h relaxation 16 h - 17 h	24 atelier de sensibilisation au numérique 10 h atelier créatif 14 h - 16 h	25 loisirs créatifs 14 h - 16 h 30	26 marche 9 h 30 - 11 h 30 atelier jardinage 14 h 30 - 16 h 30 fête des voisins 17 h 30 - 22 h	27
29 mémo gym salle Prévert 9 h - 10 h salle Darcy 14 h - 15h atelier jardinage 14 h 30 - 16 h 30	30 atelier cuisine art thérapie 14 h - 16 h relaxation 16 h - 17 h	DU LUNDI AU VENDREDI écoute, orientation et organisation 14 h - 17 h 30 LUNDI, MARDI JEUDI ET VENDREDI aide aux devoirs 17 h 15 - 18 h 15			

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le centre social au 03 21 77 22 80.

CONCOURS DES JARDINS FLEURIS

PAR LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

Comme chaque année, la Société d'horticulture d'Hénin-Beaumont organise son traditionnel concours de fleurissement de la Ville.

Ouvert à tous les Héninois et Beaumontois, le concours récompense 3 catégories :

- façades aménagées
- jardinets
- jardins

Vous pouvez vous inscrire en remplissant le formulaire ci-joint et en le déposant à la Mairie (Service manifestations) ou à la Mairie annexe de Beaumont.

Coupon à déposer avant le 30 juin

BON À SAVOIR



Le concours juge uniquement ce qui est visible depuis la rue et prend en compte la disposition des lieux, des couleurs ainsi que la propreté et la pérennité de la réalisation



Bulletin de participation

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

62110 Hénin-Beaumont

Téléphone : _____

Courriel : _____

Quartier : Nord Ouest Sud Est Beaumont

La cérémonie des récompenses sera précédée de l'assemblée générale de l'association : l'inscription au concours vous offre le titre de membre de la Société d'horticulture pour l'année en cours, vous y serez cordialement invité.
Votre catégorie de participation est déterminée par le jury.

Coupon à retourner à l'Hôtel de ville ou à la Mairie annexe de Beaumont.

PARTICIPEZ À L'EMBELLISSEMENT DE LA VILLE-JARDIN